Industrie européenne de transformation des produits de la pêche

2000/2303(INI) - 20/02/2002

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Brigitte LANGENHAGEN (PPE-DE,D) sur l'industrie de transformation de produits de la pêche. Elle souligne que ce secteur est d'une importance vitale pour l'approvisionnement de l'UE en produits alimentaires. De plus, il s'agit d'un secteur à haute intensité de main-d'·uvre - quelque 90.000 emplois - et qui est source de richesse pour les régions dépendantes de la pêche, avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 milliards d'euros. Les députés demandent à la Commission d'inclure le secteur de la transformation dans ses propositions de réforme de la PCP. Ils réaffirment ensuite que le secteur de la pêche, y compris celui de la transformation, ne devrait être soumis que dans une certaine mesure aux mécanismes du marché intérieur. Ils demandent également à la Commission de présenter une communication au Conseil et au Parlement comportant une analyse du secteur et indiquant la politique suivie à l'égard de celui-ci. Le rapport s'est penché sur des volets importants pour l'évolution économique et sociale de ce secteur industriel, tels que : la suppression progressive des droits de douane sur la matière première destinée à la transformation industrielle, exception faite pour des produits sensibles comme les longes de thon et les conserves asiatiques, la coordination des mesures de libéralisation des services portuaires, le maintient et le renforcement des mesures structurelles pour la modernisation du secteur et les problèmes du recyclage des eaux usées. Par ailleurs, les députés insistent pour que les consommateurs puissent compter sur une désignation correcte des produits, notamment en ce qui concerne les sardines et les thonidés en conserve, en provenance de pays tiers, ainsi que sur l'harmonisation des dénominations commerciales des produits de pêche transformés de façon à éviter toute confusion dans l'esprit des consommateurs. Enfin, ils affirment que le secteur ne peut que tirer profit d'un renforcement des contrôles pour garantir la qualité des produits et la sécurité alimentaire, car un produit sain et naturel constitue le véritable valeur ajoutée des poissons transformés "de la mer à la conserve".